
**Cinéma : exploitation
(services généraux et
administratifs : ouvriers,
employés, techniciens)**

BROCHURE JO 3097

IDCC 889

(Dans le cadre de la restructuration des branches, la CCN catégorielle des employés et techniciens des services généraux et administratifs de l'exploitation des théâtres cinématographiques du 28-6-76 (IDCC 889 a été rattachée à la CCN de l'exploitation cinématographique (dite CCN de rattachement) par arrêté de fusion du 5 janvier 2017 (JO 12 janvier 2017). Depuis les 13 janvier 2022, celle-ci a cessé de s'appliquer. Son champ d'application professionnel et territorial est inclus dans celui de la CCN de rattachement. Pour les dispositions applicables, voir «Cinéma : exploitation».)

